



Facture d'eau et d'électricité

Par **brisedavril**, le **02/02/2017 à 12:05**

Bonjourrrrrnje ne sais pas si mon message précédent est passé, alors je me permets de le remettre dans le cas où.rnrnJ'ai cherché un endroit pour habiter. j'ai fini par trouver et j'ai contacter le propriétaire par message internet et j'ai eu sa réponse. Il n'avait jamais été question de paiement de loyer ou autre, attendu que je faisais du gardiennage e de l'entretien de la propriété en échange. J' habite dans cet endroit depuis environ 5 ans mais il y a deux ans environ, le propriétaire est venu me réclamer les factures d'électricité et d'eau d'un montant de 5000 euro sous peine de me couper l'eau et l'électricité. Les factures, comme les compteurs ne sont pas à mon nom, et donc je ne peux pas demander une aide financière pour le règlement. j'ai commencé à régler selon mes moyens à hauteur de 250 euro par mois voir 700 euros, et une fois 1900 euros. mais aujourd'hui le propriétaire veut des règlements de 1600 euros par mois jusqu'à régularisation complète de la dette soit encore 4 mois. Ce qui m'est impossible de régler cette somme. les factures sont élevées car rien est aux normes, il y a des fuites d'eau, le compteur est dans la vieille maison qui est en ruine, le disjoncteur est cassé, etc.... Pourriez-vous me dire quels sont mes recours, je lui ai adressé un courrier pour lui dire que je ne refusai pas de payer mais par des sommes qui sont en rapport avec mon revenu, en retour je n'ai que des insultes de sa part. je précise que je n'ai aucun papier de location du terrain,le mobil home a été installé par moi-même. rnMerci de votre réponse.

Par **morobar**, le **02/02/2017 à 15:19**

Bonjour,rnVotre premier message est bien passé, mais peu compréhensible.rnJe résume: vous avez cherché et trouvé un terrain pour y installer, après accord avec son propriétaire, un mobil-home.rnCelui-ci vous réclame maintenant un loyer que vous refusez de payer.rnIl ne vous reste plus qu'à replacer votre Mobil home conformément à la réglementation en

vigueur, ce qui n'est pas le cas actuellement, en espérant pouvoir le sortir avant paiement des sommes réclamées.

Par **brisedavril**, le **02/02/2017** à **15:40**

En fait, non on me demande pas de payer un loyer, ce que me réclame le propriétaire aujourd'hui, c'est les factures d'eau et d'électricité. Je lui ai fait part de la possibilité de payer en plusieurs fois, mais il refuse et menace de me couper l'eau et l'électricité sous 1 semaine si je ne lui donne pas la somme. Je ne peux pas avoir accès aux relevés car les compteurs sont à son nom, il me donne juste les sommes à payer. Refuse que je contacte edf et société des eaux pour trouver un arrangement financier avec eux. Je lui ai expliqué par lettre que je ne refusais pas de payer mais à échéance en rapport avec mon revenu, mais mon propriétaire refuse, il veut la totalité de la somme. et maintenant il menace de m'expulser du lieu si je ne paye pas.